« En outre, le conducteur et le garde-frein du train n° 5002 ont été légèrement contusionnés.

» Il est procédé à une enquête en vue de rechercher la cause de cet accident qui paraît devoir être attribué à l'inobservation des signaux. »

Le Sous-Secrétariat d'Etat des Postes

Paris, 4 mai. — Tous les journaux ont annoncé que le Gouvernement songeait à créer un sous-secrétariat d'Etat au ministère du Commerce pour les postes et les téléphones. On a même désigné le titulaire probable de ce poste, M. Delpech député de la Corrèze. Loin d'être démentie, la nouvelle a été en quelque sorte confirmée par une note d'allure officieuse disant que le nouveau sous-secrétariat d'Etat d'Etat serait institué par décret présidentiel et qu'on n'aurait pas de crédit supplémentaire à demander au Parlement puisque la suppression du directeur général laisserait libre le crédit de 35,000 fr. prévu pour son traitement et qu'on n'aurait qu'à l'appliquer au traitement du sous-secrétaire d'Etat qui a toujours été de 24,000 francs.

Beaucoup de députés pensent que cette façon de procéder n'est pas absolument correcte et que même en laissant de côté la question d'argent, l'autorisation des Chambres est indispensable. En effet, disent-ils, on ne peut assimiler à un fonctionnaire ordinaire un sous-secrétaire d'Etat choisi dans le Parlement, admis à prendre la parole devant lui, à siéger au conseil des ministres. Si donc le gouvernement persiste à vouloir se passer du contrôle des Chambres et à créer le nouveau sous-secrétariat d'Etat par simple décret, une demande d'interpellation sera déposée, dès la rentrée, par les députés radicaux.

T. H.

Dîner à l'Ambassade d'Espagne

Paris, 4 mai. — Le duc de Mandas, ambassadeur d'Espagne, et la duchesse donnaient ce soir, à l'ambassade d'Espagne, un grand dîner en l'honneur du duc de Najera envoyé extraordinaire du roi Alphonse XIII, au couronnement du czar.

Parmi les convives, M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, et Mme de Mohrenheim; M. Hanotaux, ministre des affaires extrangères, le général de Boisdreffre, envoyé extraordinaire du gouvernement français à Moscou; le duc et la duchesse de Majera, le comte de Bannelos, ancien ambassadeur d'Espagne à Berlin; Mlle de Bannelos; le prince et la princesse di Sanvic, etc, etc.

Le dîner n'a pas été suivi d'une réception.

L'affaire Lebaudy en Appel

Paris, 4 mai.— C'est aujourd'hui que revenait devant la Chambre des Appels correctionnels, présidée par M. le conseiller Harel, l'affaire de chantage Lebaudy.

On se rappelle que MM. Ulric de Civry et de Cesti furent seuls condamnés en première instance : tous les deux à trente mois de prison et à cinq cents francs d'amende : c'est sur leur appel que l'affaire est aujourd'hui soumise à la cour.

A midi moins le quart, l'audience est ouverte et M. le président Harel donne immédiatement la parole à M. le conseiller Sauvageot, chargé du rapport.

Dans la salle, une dernière douzaine d'auditeurs seulement, parmi lesquels MM. Joseph de Civry et Carle des Perrières.

Le substitut Perseval, qui a requis en première instance, assiste également à l'audience, derrière M. l'avocat général Bonnet.

M. de Cesti paraît très abattu : il se meut péniblement et semble tout perclus de douleurs : il a le cou enveloppé de larges feuilles d'ouate recouvertes d'un immense foulard blanc, la tête penchée et semble dormir.

Quant à M. Ulric de Civry, toujours gantté de frais et d'une mise irréprochable, il se tourne du côté de la salle et, pendant une heure et demie, suit très attentivement l'exposé de l'affaire : cette première partie du rapport de M. Sauvageot le concerne seul en effet.

A deux heures moins le quart, M. Harel suspend l'audience et déclare qu'à la reprise M. de Civry sera vraisemblablement interrogé et la parole donnée ensuite à son défenseur.

Mais, vers quatre-un séance, M. Sauvageot reprend son rapport et expose les charges retenues par la prévention et le jugement contre M. de Cesti.

L'audience est ensuite renvoyée à demain.

deux autres listes.

LE CRIME DE VINCENNES

Paris, 4 mai. — Ce matin Boucher, qui assista le père Vasseur dans l'assassinat d'Eugène Vasseur, a été conduit au plateau de Gravelle pour reconstituer le théâtre de ce crime.

A l'arrivée du meurtrier, des curieux en assez grand nombre tentent de s'approcher.

Il est tenu à distance par les gardiens de la paix de Charenton, une brigade de gendarmerie et les gardes forestiers.

Boucher descend de voiture avec peine, soutenu par deux agents de la brigade de sûreté : il se met en marche, derrière M. Bertulus, à pas mal assurés ; il titube comme un homme ivre. Sa pâleur est cadavérique, ses yeux presque vitreux regardent dans le vide sans un clignotement des paupières ; fréquemment il est pris de faiblesse ; les agents lui font respirer des sels.

Il s'est amené d'abord au restaurant Julia où il entra le soir du crime.

Aux interrogatoires de M. Bertulus, juge d'instruction, Boucher, qui a reconnu le père Vasseur, répète à chaque instant : « Demandez à Vasseur, il vous dira mieux que moi ce qui s'est passé. »

Au restaurant du Plateau de Gravelle, sur les indications du coupable, les magistrats reprennent le trajet qu'il a suivi avec Eugène Vasseur jusqu'au moment du crime.

Boucher renouvelle le récit que nous avons reproduit, niant qu'il ait pris une part active à l'assassinat.

Il prétend avoir avoué à la Mosque en présence du cadavre d'Eugène Vasseur, qu'il avait aidé le père à traîner le corps de la victime dans le fourré, chacun tirant sur un bout de la corde qui entourait le cou du malheureux enfant.

Il revient sur cette déclaration et prétend n'avoir pas touché au corps. Mais, pressé de questions par M. Atthalie et M. Bertulus, il hésite un long moment et se décide enfin à renouveler ses aveux : « Oui, j'ai aidé Vasseur à traîner le cadavre dans le fourré.

Les magistrats sont rentrés à Paris à deux heures.

Bagarres religieuse à Constantine

Alger, 4 mai. — A Constantine les progressistes ont voulu organiser un meeting.

Au cours des bagarres qui se sont produites, un indigène a été blessé grièvement. Il a succombé aujourd'hui à ses blessures.

La santé czarewitch

Nice, 4 mai. — Une consultation a eu lieu aujourd'hui entre les docteurs Cherchevski, Ivanrebert et Ishigaieff, qui ont déclaré l'état du czarewitch très satisfaisant. Dans quelques jours le grand-duc héritier t'embarquera sur son yacht pour faire un voyage d'un mois.

Nouvelles étrangères

LES BELGES AU CONGO

L'acquittement du major Lothaire

Londres, 4 mai. — Il est très probable qu'après l'acquittement du major Lothaire, les Belges de l'acquittement du major Lothaire.

Le *Globe* estime que cette affaire sera peut-être considérée comme terminée par le jugement du tribunal de Boma.

Les Espagnols à Cuba

Madrid, 4 mai. — Une dépêche officielle de la Havane annonce que dans la dernière rencontre qui a eu lieu à Santillio, les chefs insurgés Lacret, Wasquez, Pérez, Melgquizo, Batio et Borrajon ont été blessés.

Plusieurs autres rencontres sans importance ont eu lieu.

Madrid, 4 mai. — Une dépêche particulière annonce que le colonel Stoeln y rencontra une bande insurgée composée de 1500 hommes avec deux canons.

Ces insurgés ont été repoussés et ont eu 23 hommes tués.

Les espagnols ont eu deux morts et quinze blessés. On affirme que parmi les blessés se trouve le chef insurgé Edmar Garcia.

Les Italiens en Afrique

Rome, 4 mai. — On mande de Massauah à la date du 3 mai :

« Dans le combat qui a eu lieu aux avant-postes le 2 mai, deux bataillons indigènes se sont emparés d'une très forte position située par la crête droite du Gunagunna.

» Aujourd'hui, le corps des opérations se trouve au bord du torrent du Scebeta, en face du col de Dongollo.

» Le ras Sebath occupe Debramatto et les collines situées à l'est et au nord-est de Dongollo. »

On mande de Massauah, à la date du 4 mai :

« Les positions de Dongollo ont été occupées hier soir, à quatre heures par cinq bataillons ; l'ennemi n'a opposé qu'une légère résistance.

On croit que le ras Mangascha ne soit pas encore sur ce mouvement.

Le ras Aloula est à Bezet et les ras Seleh et Agostafari se trouvent à Dongollo.

Nouvel armement de l'infanterie Roumaine

Vienne, 4 mai. — Au cours de la dernière séance de la Chambre roumaine, le ministre de la guerre roumain a déclaré que les nouveaux fusils Mannlicher dont les troupes roumines sont maintenant pourvues avaient besoin d'urgentes réparations.

Cette déclaration officielle a causé une vive émotion à Bucharest. On croit qu'il faudra d'ici peu procéder à un nouvel armement de l'infanterie roumaine.

La déclaration du ministre de la guerre roumain est aussi commentée dans les cercle militaires de Vienne, d'autant plus que le fusil de l'armée autrichienne est absolument pareil à celui de l'armée roumaine, et que, par conséquent, il doit absolument présenter les mêmes défauts.

L'Assassinat du Shah de Perse

Téhéran, 4 mai.—L'assassin du shah de Perse cherchait depuis un mois une occasion de tuer son souverain, lorsque deux de ses nièces, qui sont parties du harem le prévirent du départ du roi pour la Mosquée.

Il a déclaré avoir été désigné pour tuer le shah et avoir reçu de nombreux encouragements.

C'est un disciple de l'agitateur Djemal. Il avait été exilé de Perse en 1891 puis, à deux reprises, emprisonné et gracié.

On a cru le concilier, le shah lui avait, mais inutilement, fait servir une pension.

MARIUS.

Chronique Régionale

Chemin de fer du Nord

La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte vient de prendre les dispositions suivantes :

A Sous-ouvrage l'observation et après les coupons de retour, des billets d'aller et retour individuels. (Tarif spécial O. V. n° 2) délivrés :

1. A partir du mardi 12 mai inclus, seront valables jusqu'au mardi 19 mai inclusivement.

2. A partir du vendredi 22 mai inclus, seront valables jusqu'au jeudi 28 mai inclusivement.

Observation. — Ces billets conservent la durée de validité indiquée par le tarif précité. Toutefois normalement elle expirera après le 19 ou après le 28 Mai selon le cas.

B. Les billets collectifs de famille pour les vacances (Tarif spécial O. V. n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100 et les billets hebdomadaires de base du même tarif spécial O. V. n° 5, chap. 11) présentant des réductions de 20 à 44 p. 0/0 seront mis en distribution à partir du même date. Et sont la même durée de validité que les billets d'aller et retour individuels désignés ci-dessus.

LES GRÈVES

A TOURCOING

La grève des ouvriers et ouvrières de la maison Manuel frères à Frasnes, continue, de même que celles de chez M. Paul Jonglet et M. Charles Six.

La grève des tireurs de corde de chez MM. Masure frères est terminée.

On nous signale une grève de 20 à 30 ouvriers de laines du peignage Binet, qui sollicitent une augmentation de salaire.

Au tissage Toulemonde, boulevard Gambetta, un ouvrier ayant cônimé un de ses camarades d'atelier, qui avait travaillé le 1er mai, les patrons voulurent congédier le premier. Environ 300 ouvriers prirent partie pour le tisserand évincé et abandonnèrent le travail.

On considère cependant que l'incident sera aplani dès aujourd'hui.

Chez M. Chartier, fondeur, deux ouvriers mis à l'index, par un syndicat roubaisien, ayant été embauchés, les ouvriers menacèrent d'abandonner le travail si les deux nouveaux n'étaient pas congédiés.

Cela fut fait et le travail fut repris après une demi-heure d'interruption.

Chronique Locale

ROUBAIX

Sur les Elections municipales

Le scrutin de dimanche a été une surprise générale.

Si tout le monde était d'accord pour affirmer que la lutte serait chaude, bien peu osaient prédire une majorité énorme à l'un quelconque des partis en présence. C'est pourtant ce qui a eu lieu et nous verons tout ce que contient de quoi entre M. Henri Carrette qui arrive en tête de sa liste avec 9864 voix, et M. Eugène Motte qui arrive en tête de la semme avec 8451 voix, il y a l'écart considérable qui donne les circonstances et les conditions de la lutte, de 1413 suffrages.

Pour en arriver là, le parti collectiviste a dû déplacer depuis les élections cantonales de juillet 1895 qui lui donnaient dans Roubaix une minorité de 400 voix environ, près de 1800 suffrages.

Si l'on considère l'ardeur de la campagne menée de part et d'autre, ce déplacement est énorme et transforme le scrutin du 3 mai en une victoire collectiviste.

Cette majorité est-elle due à l'embrigadement de nouveaux adeptes.

Il faut en douter possible, mais nous croyons que la liste de l'Union sociale » n'a pas groupé autour d'elle tous les électeurs sur les voix desquels elle croyait pouvoir compter. N'est-il pas admissible, en effet, que bon nombre d'électeurs, voyant les tendances cléricales du programme de l'Union, effrayés du péril vers lequel on conduit, croyant bien faire, répugnant à favoriser l'enseignement libre au détriment du laïque, se voulant pas donner un croc en jambe aux lois scolaires et surtout redoutant ce patronage des prêtres par crainte des gages qu'on avait dû donner, n'aient préféré voter pour les collectivistes pour sauvegarder les institutions républicaines et la laïcité menacées.

En voulant faire une concentration, l'Union a donné trop de gages aux catholiques, puisque depuis quelque temps, parti catholique il y a, et pas assez aux fondations républicaines qu'elle semblait menacer.

On est allé trop à droite, c'est notre conviction ; en voulant trop avoir l'Union a tout perdu et inconsciemment elle a préparé cette majorité qui définitivement est oryssante.

C'est une dure leçon que le collectivisme a donné aux exigences cléricales, que les républicains portent sur la liste de l'Union ont acceptées trop facilement.

MARIUS.

Le lendemain du scrutin

La joie des collectivistes est énorme. Toute la journée ils n'ont cessé de faire de petites manifestations, tournant en ridicule les vaincus de la veille et groupant autour d'eux bon nombre de curieux.

C'est aux abords de la Mairie et de la Fée que le mouvement a été le plus accentué.

Ici les partisans de M. Carrette promènent un vieillard, plus loin ils allèrent et retour des jeunes scolaires, marchant par deux un bouquet rouge porté par l'une d'elles en avant du groupe. Elles sont allées féliciter successivement les membres de l'administration.

Les estaminets du maire et des adjoints n'ont pas désempli de fidèles venant les féliciter.

Vers six heures, des tambours offrent moyennant dix centimes, une lettre mortuaire convient les électeurs à assister à l'enterrement civil de M. Motte.

Un groupe promène un mannequin ; un autre chante la violente collectiviste.

Par ci, par là, la police intervient, dissiouse les groupes avec tact et coordinant au poste les récalcitrants et ceux qui avaient eu l'idée de se travestir.

A 7 heures 1/4 le bruit se répand en ville qu'un cortège, mimant l'enterrement des principaux candidats de l'Union doit partir de la Fée et venir sur la Grand Place. Aussitôt les gens accourent et bientôt quelques milliers de personnes stationnent devant la mairie.

Sous les ordres de M. le commissaire central, la police dégage la place, fait circuler les curieux qui vont se masser sur les trottoirs, attendant le cortège qui n'est venu que vers huit heures. C'étaient la fanfare la « Paix » et la Société des trompettes l' « Avant-Garde » qui sont allées donner une sérénade aux principaux d'entre les élus.

* * *

Pendant toute la journée d'hier les bruits les plus divers circulaient en ville affirmant que les élections seraient entachées de nullité de nombreux abus constatés par des procès-verbaux n'étant produits. Certains prétendaient même qu'il y aurait *plus de suffrages exprimés* que de votants, que des urnes auraient été renversées. Quelle de valeur de tous ces bruits que nous donnons sous réserve, le commissaire de Préfecture nous l'apprendra, s'il en est ainsi.

Arrestation d'un manifestant

Hier vers midi, un groupe de socialistes passait rue des Arts, manifestant contre M. Motte. Plus d'autre eux étaient coiffés de bérets qu'ils avaient recouverts de crêpes, de pommes de terre et de saucisses.

Les agents du poste, du 2e arrondissement se portèrent au devant du groupe et prièrent les manifestants de retirer leurs insignes grotesques.

L'un d'eux protesta si bruyamment que les agents l'appréhendèrent pour le conduire au poste. Mais la foule qui pouvait être évaluée à 300 personnes devint menaçante et fit mine de vouloir délivrer le prisonnier.

Sur le point d'être débordé, l'agent Flamencourt dégaina et par son attitude énergique, maintint les manifestants en respect.

Le prisonnier fut alors conduit au dépôt de sûreté, où il déclara se nommer Léopold Caton, 23 ans, demeurant rue Bilton. A, occupé comme surveillant chez M... Eugène Motte.

Rixe

Dimanche, vers 5 heures du soir, J.-B. Lecomte, 48 ans, et Henri Delbecque, 24 ans, se battaient à qui mieux mieux.

Au cours de la lutte, Lecomte s'armait d'une cassenoile et en frappa son adversaire sur la tête. Un agent qui passait en ce moment fit cesser la querelle en dressant procès-verbal aux combattants.

Ivrognes tapageurs

Dimanche vers 8 heures du soir, sur la Grand Place, un sieur Fleurisse Delepani, 36 ans, était ivre et menait grand tapage.

Un agent de sûreté le calma en le conduisant au poste de police.

* * *

Vers 9 heures, au même endroit, un tisserand Carloman, 38 ans, était ivre et provoquait les passants.

Un agent de sûreté mis au courant du fait l'a arrêté et conduit au dépôt de sûreté.

Un pendu

Samedi, vers 8 heures 1/2 du matin, un tisserand, Charles Hollenaert, 54 ans, a été trouvé pendu dans sa chambre, rue St-Georges, cour Roussel, 37 bis.

Hollenaert était marié et père de six enfants tous mariés. On ignore les causes de son acte de désespoir.

Taxe municipale sur les chiens

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que les rôles primitifs de la taxe municipale sur les chiens pour l'année 1896, sont mis en recouvrement à partir de ce jour et que les contribuables qui y sont repris sont tenus d'en acquitter le montant sans délai d'être poursuivis par toutes les voies de droit.

Les demandes en décharge ou en réduction doivent être adressées à M. le Préfet du Nord, dans un délai de trois mois, à partir du présent avis.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement du 27 avril au 2 mai 1896

	Nombre de colis	Kilogr.
Soies	14	1,207
Laines peignées	27	5,414
Laines blues	1,328	144,122
Laines blanches	60	6,600
Cotons	205	31,669
Totaux . . .	6,278	749,202

Marché à terme : 41,655 kilog.
Décroissage. 28 1/2 opérations.
Tirage, 619 » » opérations.

Le Directeur,
L. BIPPER.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX
5, rue du Château, 5

Séances des 2 et 3 mai 1896

			Versements		
Roubaix. Samedi	91	dep.	dont 11	nouv.	20,265
Id. Dimanche	174	»	27	»	25,107
Lannoy —	46	—	2	—	3,064
Croix —	19	—	3	—	2,985
Wattrelos —	9	—	»	—	1,865
Ascq —	2	—	»	—	20
Totaux. . .	362		43		54,285
			Remboursements		
Roubaix. Samedi	54	remboursements			18,143 52
Id. Dimanche	85	—			14,589 09
Lannoy —	18	—			9,489 12
Croix —	6	—			257 »
Wattrelos —	3	—			670 »
Ascq —	1	—			100 »
Totaux. . .	167				70,789 74

Les opérations, pour le mois d'avril, sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Catoire et Aug. Pennel, directeurs, et MM. Ad. Lepoutre-Sis et Honzet-Bousquant, directeurs-adjoints — A Lannoy, par M. Victor Lebargès — A Croix, par MM. Al. Delesalle et Etienne Lepers — A Wattrelos, par MM. Henri Delerue et J.-B. Delrue — A Ascq, par MM. Henri Dupire et J.-B. Thieffry.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursement, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements sont faits les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier,
FRÉMONT.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
5 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

TOURCOING

Le Scrutin de dimanche

Le travail de récapitulation des votes du scrutin de dimanche, a demandé beaucoup plus temps qu'on ne l'avait prévu.

En effet, on estimait que l'on connaîtrait les résultats complets vers deuxeures du matin. A cette heure, il manquait encore plusieurs bureaux. Le dernier venu a été celui de le place Charles-Roussel.

Il était exactement 5 heures 40 quand M. Hassebroucq, maire, proclame les chiffres que nous donnons plus haut.

Les résultats furent accueillis par les électeurs relativement peux nombreux, aux cris de : Vive la République ! auxquels se mêlèrent un ou deux cris de : Vive la Socialte ! poussés par un candidat déconfit.

On commente vivement l'excellente position conquise par la liste républicaine, qui distance considérablement les deux listes adverses.

Le candidat le plus favorisé, le maire, a 1769 voix de plus que le plus favorisé de la liste cléricale, M. Barrois, et 2107 de plus que le candidat tête de liste collectiviste.

Le candidat républicain le moins favorisé, qui a recueilli 4704 suffrages, distance encore les plus favorisés des autres liste, de 1415 voix d'une part, et de 1662 de l'autre.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LE SERMENT d'une MERE

DEUXIÈME PARTIE

DEUX GOUTTES DE SANG

— Et cela peut, reprit l'étrangère, qui avait retrouvé son visage impassible, présenter plus de difficultés que vous ne croyez.

— Quelles difficultés ?

— Je veux parler vous-même pour réclamer votre fille, et ceux qui vous l'ont ravie sont prévenus de votre intention. Il est plus que probable qu'on l'emmènera au loin, qu'on la fera de nouveau disparaître.

— Oh ! maintenant que je sais qu'elle existe. Mais quel nom porte-t-elle ? Avec qui vit-elle ?

— Je n'ai jamais eu ce renseignement, aucune occasion, à l'époque où je la vis, n'ayant aucune raison pour me livrer à une enquête quelconque, je n'ai pris aucun renseignement, mais, comme il est vrai, que j'ai pu reconnaître enfant, dans la beauté me frappait, je l'ai beaucoup regardée, comme la regardaient avec admiration tous ceux qui se trouvaient là, mais je ne suis pas allée au-delà. On m'a dit : C'est une belle... j'ai même oublié ce mot. Je crois qu'on a ajouté : Elle est orpheline... elle a été recueillie par une parente éloignée.

— Qu'importe ! on la verra, on la reconnaîtra-t-il ?

— Vous, oui, madame ; mais elle, elle ne vous reconnaîtra pas.

— Je dirai qui je suis et mieux.

— Il faudra le prouver.

— Je ne crains rien de la vérité, et les témoins ne manquent pas. N'y a-t-il pas l'enquête commencée par la justice, au moment du rapt, et les déclarations qu'elle a consignées ?

— Sans doute... mais ceux qui ont fait le coup ?

— Dites : *Celle qui* l'a fait.

— Soit! *Celle-là*... que vous devez bien haïr...

— Je ne la hais point... Elle a tout donné pour ma fille. Cela ressort des faits... et, pour cela, je *lui pardonne... pour cela, je me mettrais à ses* pieds, et je lui dirais, au besoin : — Merci !

— Ce n'est pas une raison pour qu'elle avoue ce que la loi appelle un crime, au cas où elle vivrait toujours. Elle niera donc, elle ou ceux qui la remplacent et il faudra un procès.

— Je ferai.

— D'accord.

L'étrangère parut hésiter une seconde, puis elle reprit lentement :

— J'ai à vous parler, seule à seule.

— Je m'éloigne, s'écria aussitôt Anita.

L'inconnue dit :

— Vous ne vous méfiez pas trop d'ailleurs ; ma fille vous tiendra compagnie. »

— Va ! mon enfant, dit Emma.

— N'oubliez pas votre chapeau ! dit vivement la dame aux cheveux blancs.

— *Ah ! c'est vrai ! répliqua la jeune fille, au lui pardonne... pour cela, je me mettrais à ses* pieds. et je lui dirais, au besoin : — Merci !

— Ce n'est pas une raison pour qu'elle avoue ce que la loi appelle un crime, au cas où elle vivrait toujours. Elle niera donc, elle ou ceux qui la remplacent et il faudra un procès.

— Je ferai.

— D'accord.

L'étrangère parut hésiter une seconde, puis elle reprit lentement :

— J'ai à vous parler, seule à seule.

— Je m'éloigne, s'écria aussitôt Anita.

L'inconnue dit :

— Vous ne vous méfiez pas trop d'ailleurs ; ma fille vous tiendra compagnie. »

— Va ! mon enfant, dit Emma.

— N'oubliez pas votre chapeau ! dit vivement la dame aux cheveux blancs.

— *Ah ! c'est vrai ! répliqua la jeune fille, au* moment où elle sortait qu'elle existe. Mais quel nom porte-t-elle ? Avec qui vit-elle ?

— Je n'ai jamais eu ce renseignement, aucune occasion, à l'époque où je la vis, n'ayant aucune raison pour me livrer à une enquête quelconque, je n'ai pris aucun renseignement, mais, comme il est vrai, que j'ai pu reconnaître enfant, dans la beauté me frappait. Je l'ai beaucoup regardée, comme la regardaient avec admiration tous ceux qui se trouvaient là, mais je ne suis pas allée au-delà. On m'a dit : C'est une belle... j'ai même oublié ce mot. Je crois qu'on a ajouté : Elle est orpheline... elle a été recueillie par une parente éloignée.

— Qu'importe ! on la verra, on la reconnaîtra-t-il ?

— Vous, oui, madame ; mais elle, elle ne vous reconnaîtra pas.

— Je dirai qui je suis et mieux.

— Il faudra le prouver.

— Je ne crains rien de la vérité, et les témoins ne manquent pas. N'y a-t-il pas l'enquête commencée par la justice, au moment du rapt, et les déclarations qu'elle a consignées ?

— Sans doute... mais ceux qui ont fait le coup ?

— Dites : *Celle qui* l'a fait.

— Soit! *Celle-là*... que vous devez bien haïr...

— Je ne la hais point... Elle a tout donné pour ma fille. Cela ressort des faits... et, pour cela, je *